

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 18 mars 2021</b>	<b>N° 2021-159</b>

Convocation du 11 mars 2021

Aujourd'hui jeudi 18 mars 2021 à 14h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Baptiste MAURIN à M. Frédéric GIRO  
Mme Josiane ZAMBON à Mme Myriam BRET  
Mme Stephanie ANFRAY à M. Sébastien SAINT-PASTEUR  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Fatiha BOZDAG  
M. Franck RAYNAL à Mme Zeineb LOUNICI

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA jusqu'à 15h30 le 18 mars  
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h45 le 18 mars  
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 16h le 19 mars  
M. Jean TOUZEAU à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h05 le 19 mars  
M. Bernard Louis BLANC à Mme Claudine BICHET à partir de 11h25 le 19 mars  
M. Jean-François EGRON à Mme Christine BOST à partir de 15h50 le 19 mars  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Anne LEPINE jusqu'à 16h20 le 18 mars  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Nathalie LACUEY à partir de 15h55 le 19 mars  
Mme Brigitte BLOCH à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 17h30 le 18 mars  
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h05 le 19 mars  
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 15h20 le 19 mars  
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF à partir de 19h le 18 mars  
Mme Marie-Claude NOEL à M. Bernard Louis BLANC jusqu'à 19h14 le 18 mars  
M. Alexandre RUBIO à Mme Andréa KISS à partir de 17h10 le 19 mars  
M. Nordine GUENDEZ à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h le 19 mars  
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 12h20 le 19 mars  
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 19h10 le 18 mars  
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 18 mars  
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabien ROBERT jusqu'à 16h44 le 18 mars  
Mme Simone BONORON à Mme Karine ROUX-LABAT le 18 mars  
Mme Simone BONORON à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 16h50 le 19 mars

M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h45 le 19 mars  
M. Max COLES à M. Patrick BOBET à partir de 17h30 le 19 mars  
M. Didier CUGY à M. Marc MORISSET de 17h00 à 18h30 le 18 mars  
M. Didier CUGY à M. Marc MORISSET à partir de 17h10 le 19 mars  
M. Christophe DUPRAT à M. Dominique ALCALA à partir de 19h10 le 18 mars  
M. Christophe DUPRAT à M. Michel LABARDIN de 15h à 17h20 le 19 mars  
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h30 le 18 mars  
Mme Françoise FREMY à Mme Pascale BOUSQUET – PITT à partir de 16h37 le 18 mars  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE jusqu'à 19h19 le 18 mars  
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Christine BONNEFOY jusqu'à 10h15 le 19 mars  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Christian BAGATE à partir de 17h10 le 19 mars  
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET à partir de 13h30 le 19 mars  
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h le 18 mars  
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX de 14h20 à 17h35 le 19 mars  
M. Stéphane GOMOT à Mme Céline PAPIN à partir de 17h le 18 mars  
Mme Fabienne HELBIG est excusée à partir de 16h10 le 19 mars  
Mme Sylvie JUSTOME à M. Didier CUGY de 9h45 à 11h15 le 19 mars  
Mme Sylvie JUSTOME à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 15h35 le 19 mars  
M. Michel LABARDIN à M. Jean-Marie TROUCHE jusqu'à 16h le 18 mars  
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS de 16h20 à 19h le 18 mars  
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Christophe DUPRAT de 12h15 à 14h20 le 19 mars  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Eve DEMANGE le 18 mars  
M. Jacques MANGON à Mme Agnès VERSEPUY jusqu'à 10h20 le 19 mars  
M. Jacques MANGON à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h13 le 19 mars  
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI le 19 mars  
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 14h20 le 19 mars  
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 14h20 le 19 mars  
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Eva MILLIER à partir de 17h30 le 18 mars  
M. Fabien ROBERT à M. Alain CAZABONNE à partir de 16h15 le 19 mars  
Mme Nadia SAADI à Mme Claudine BICHET à partir de 19h le 18 mars  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Dominique ALCALA à partir de 16h50 le 19 mars  
M. Kévin SUBRENAT à M. Nicolas FLORIAN à partir de 17h30 le 19 mars  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 19h10 le 18 mars  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jérôme PESCHINA à partir de 12h27 le 19 mars

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Fabienne HELBIG est excusée à partir de 16h10 le 19 mars

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 18 mars 2021</b>	<b><i>Délibération</i></b>
	Direction de l'exploitation  <b>Service suivi et contrôle technique de l'exploitation</b>	<b><i>N° 2021-159</i></b>

---

**Contrat d'objectifs départemental portant sur la sûreté, la prévention de la délinquance et de la radicalisation, la lutte contre le harcèlement et les agressions à caractère sexiste et sexuel, dans les transports collectifs de voyageurs - Outil de suivi des faits délictueux - Conventions - Décision - Autorisation**

---

Madame Béatrice DE FRANÇOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa compétence de transport public de passagers Bordeaux Métropole Autorité organisatrice des transports (AOT) mais également son Opérateur de transports (OT) Keolis Bordeaux Métropole doivent garantir la sûreté des biens et personnes transportés sur le réseau TBM, conformément aux dispositions des articles L. 1631-1 à L. 1634-3 du Code des Transports

Depuis 2012, un Observatoire de sûreté des transports en commun (OSTP) est en place sur le territoire métropolitain.

Cependant, la préfecture de la Gironde souhaite élargir ce dispositif en concluant un contrat d'objectifs départemental portant sur la sûreté et la prévention de la délinquance et de la radicalisation dans les transports collectifs de voyageurs.

Ce contrat détermine les objectifs de sûreté des différents réseaux et services de transport ainsi que la gouvernance et les moyens mis en œuvre pour les atteindre. Il fait écho au drame survenu sur le réseau Chrono'Bus de Bayonne et le décès d'un conducteur.

Cette délibération a pour but de présenter les attendus et la mise en place du contrat d'objectifs sur la sécurité dans les transports ainsi qu'une convention pour l'exploitation du logiciel ISIS de suivi des faits délictueux.

La mise en œuvre de ce contrat d'objectifs a pour but de renforcer et coordonner les actions des services publics locaux pour améliorer la prévention et la lutte contre les incivilités, contre le harcèlement et les agressions à caractère sexiste et sexuel, développer la lutte contre la fraude et les atteintes à la sécurité publique ainsi que la lutte contre la radicalisation violente et les actes de terrorisme dans les transports collectifs de voyageurs.

Les attendus principaux de ce contrat d'objectifs sont les suivants :

- Fixer des objectifs clairs et atteignables en matière de sécurité dans les transports ;
- Renforcer la synergie entre l'AOT, l'OT, les services de Police et les instances judiciaires ;
- Être plus rapide et efficient sur le terrain ;
- Etablir un suivi durable et partagé entre tous les acteurs ;
- Traiter des thématiques diverses (harcèlement, radicalisation, incivilité...) ;
- Former les agents du réseau à la gestion de crise en lien avec la police (Tuerie de masse, prévention, régulation).

Le projet de contrat d'objectifs départemental est annexé à la présente délibération.

## **I. ACTEURS ET GOUVERNANCE**

### **1. Parties prenantes**

Ainsi, sur le territoire de nombreux acteurs publics vont se coordonner pour lutter efficacement contre toute dérive en devenir voire déjà présente :

- La préfecture de la Gironde,
- Bordeaux Métropole et son délégataire de transports urbains Keolis Bordeaux Métropole,
- La Région Nouvelle-Aquitaine et la SNCF,
- La Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali),
- La Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN),
- La Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS),
- Les services de police et de gendarmerie nationales,
- Le Ministère de la Justice,
- La SNCF,
- Aéroport de Bordeaux Métropole.

### **2. Pilotage stratégique**

L'OSTP conclu en 2012 avait pour objectif de définir une stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance dans les transports en commun de la métropole. Cet observatoire est coprésidé par le Préfet délégué à la sécurité, le Procureur de la République du TGI de Bordeaux et le Président de la Métropole.

Tous les maires de l'agglomération ainsi que d'autres partenaires institutionnels (police, gendarmerie, Keolis Bordeaux Métropole...) en sont par ailleurs membres.

En application de la circulaire du 7 Septembre 2020, ce dispositif doit être élargi et généralisé à l'ensemble du territoire girondin. Ainsi, le contrat d'objectifs départemental a pour but de remplacer la précédente convention en substituant l'actuel observatoire par un Comité pilotage stratégique et d'évaluation (CPSE).

La mise en œuvre du CSPE démontre le souhait de mettre en place des actions et renforcer la coopération des pouvoirs publics afin de prévenir, sous toutes ses formes, l'insécurité à l'échelle du département de la Gironde. De plus, il permet également de renforcer le suivi judiciaire des auteurs d'infractions à l'encontre d'une personne chargée d'une mission de service public dans l'exercice de sa mission.

Ce comité se réunira tous les ans à la demande de Madame la Préfète de la Gironde.

### **3. Pilotage terrain**

En complément des initiatives déjà existantes autour des bassins de vie, une instance de concertation et de pilotage opérationnel se réunira au sein des Conseils locaux de sécurité flux et mobilité (CLS-FM). Ce conseil mettra en pratique les actions définies par le CSPE. Opérationnellement, cela nécessitera l'établissement d'une base de données commune et harmonisée de signalements survenus sur les réseaux de transports, sur les routes ou dans les matériels roulants, à destination des forces de polices.

Ces comités réuniront les autorités organisatrices des transports, leurs opérateurs ainsi que les forces de sécurité intérieure compétentes et se tiendront à échéance trimestrielle.

A la demande de Bordeaux Métropole, un CLS-FM inaugural est en cours de constitution afin de traiter la situation préoccupante du début d'année notamment sur le quartier des Aubiers.

## **II. ENJEUX ET MISE EN ŒUVRE**

### **1. Prévenir, accompagner, sensibiliser et former**

Cette démarche vise plusieurs vecteurs de sécurité et sûreté sur le territoire girondin à savoir :

- Lutte contre la délinquance et les incivilités ;
- Lutte contre la menace terroriste ;
- Lutte contre les violences sexistes et sexuelles ;
- Lutte contre la fraude ;
- La prévention de la radicalisation.

Chaque thématique fera l'objet d'actions conjointes et coordonnées entre les services de police, la gendarmerie, le parquet de Bordeaux, Bordeaux Métropole et son délégataire.

En parallèle, la prise en charge des victimes d'agressions sur le réseau TBM, de toute nature, sera renforcée. Elles seront accompagnées et conseillées par l'opérateur de transports jusqu'à l'arrivée des forces de l'ordre et des secours. Les démarches seront plus efficaces grâce à la synergie de l'ensemble des parties prenantes comme notamment les forces de sécurité intérieure mais aussi le parquet de Bordeaux.

### **2. Pérenniser, renforcer et diversifier les actions**

Bordeaux Métropole et son délégataire, en partenariat avec l'Etat, doivent maintenir leurs actions de sensibilisation des publics utilisateurs des transports pour contribuer au respect des agents de transports, du matériel roulant et des infrastructures.

Parmi les enjeux de surveillance cités, nombre d'entre eux font déjà l'objet d'actions à l'échelle du réseau TBM :

#### **Opérations conjointes avec la police**

Chaque année KBM effectue des contrôles à bord en coopération avec les services de Police. Ces contrôles d'envergure permettent de vérifier la validité des titres de transports des voyageurs mais aussi en parallèle de détecter la présence éventuelle de produits stupéfiants.

#### **Descente à la demande**

Expérimenté en 2018, ce dispositif permettant à un usager de descendre en toute sécurité au plus près de sa destination et limiter son trajet à pied, a été généralisé à l'ensemble des lignes circulant après 22h en 2019.

#### **Le Soul Tram**

Des intervenants sont présents dans le tram B de 21h à 0h30 lors des soirées étudiantes du jeudi, accompagnent le trajet en musique, en distillant des conseils de prévention.

### **Les campagnes de communication / prévention**

Le réseau TBM promeut annuellement la sécurité sur ses lignes par de nombreuses campagnes d'affichage visuelles et sonores aux stations Tramways, en Agence et dans les matériels roulants. De plus, le personnel KBM se mobilise pour faire de la prévention dans les établissements scolaires.

Sur le terrain, les interventions des agents médiateurs du PIMM'S de Cenon sur le réseau ainsi que du délégué dans le milieu scolaire secondaire doivent être maintenues pour des actions de prévention des incivilités ou d'incitation à la violence.

Bordeaux Métropole encourage Keolis Bordeaux Métropole à continuer et diversifier ses actions de prévention de proximité mais aussi par des campagnes de communications contre les incivilités et le harcèlement sexiste ou sexuel dans les transports.

Enfin, le contrat d'objectifs départemental tend aussi à réaffirmer la présence d'agents de l'opérateur de transport afin d'accompagner et aiguiller les victimes jusqu'à l'arrivée des secours.

### **3. Mesurer et analyser pour mieux agir : mise en place de l'outil ISIS**

En complément des moyens décrits précédemment, la Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer propose depuis 2014, via l'Observatoire National de la Délinquance dans les Transports, un outil de recueil et de suivi des faits de délinquance dans les transports.

Le logiciel se nomme ISIS pour Intégration Standardisée des Informations de Sécurité et dont l'objectif principal est de recenser sur une base commune harmonisée les faits de délinquance locale afin d'en partager la vision avec d'autres bassins de transports français.

Cet outil a été élaboré en lien avec le Ministère des Transports, le GART, l'UTP, certains opérateurs de transports en France tels que Transdev et Keolis mais aussi des réseaux de transports volontaire. Il est mis gratuitement à disposition par les services de l'Etat.

Le contrat d'objectifs départemental semble être un excellent accélérateur pour la mise en place de cette solution sur le réseau TBM. Cette dernière est déjà connue du délégué actuel qui l'utilise sur certains plusieurs de ces réseaux français.

Cet outil viendra compléter les dispositifs actuels de suivi des faits délictueux dans le but de suivre et d'analyser dans le temps les données recueillies et de se comparer aux grands réseaux français.

Le projet de convention tripartite est annexé à la présente délibération.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5217-2 ;

**VU** le Code des transports et notamment ses articles L. 1631-1 et suivants ;

**VU** la circulaire n° NOR JUSD2023661 C du 7 septembre 2020 ;

**VU** la délibération du Conseil de Communauté n° 2012/0880 du 21 décembre 2012 ;

**VU** la délibération n°2014/0595 du 31 octobre 2014 approuvant le choix de Keolis Bordeaux comme délégataire du service public de transport urbain sur l'ensemble du territoire de Bordeaux métropole ;

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** le souhait de la métropole de renforcer la coopération avec les services de l'Etat (Police et Justice) pour la sécurité dans les transports ;

**CONSIDERANT QUE** l'intérêt de la métropole à disposer d'un outil national de suivi des actes délictueux dans les transports ;

#### **DECIDE**

**Article 1** : d'approuver le contrat d'objectifs départemental portant sur la sureté, la prévention de la délinquance et de la radicalisation, la lutte contre le harcèlement et les agressions à caractère sexiste et sexuelle, dans les transports collectifs de voyageurs.

**Article 2** : d'approuver la convention portant sur la mise en place de l'outil national ISIS pour le suivi des actes délictueux dans les transports.

**Article 3** : d'autoriser le président à signer les conventions citées aux articles 1 et 2 de la présente délibération.

**Article 4** : d'autoriser le président à mener toutes les opérations administratives pour la bonne exécution des conventions.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 mars 2021

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>25 MARS 2021</b>	Pour expédition conforme,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>25 MARS 2021</b>	la Vice-présidente,
	Madame Béatrice DE FRANÇOIS